

Cher entrepreneur en navigation intérieure,

Merci pour votre réaction. Entreprendre dans le contexte du corona n'est pas évident.

Une période incertaine commence pour de nombreux entrepreneurs de la navigation intérieure. La diminution de l'offre entraîne une baisse significative des taux de fret. Beaucoup ont déclaré que les tarifs de fret proposés ne couvrent pas les coûts. Un certain nombre craint qu'il leur sera difficile de faire face à leurs coûts financiers et obligations, notamment en ce qui concerne le remboursement des crédits d'investissement.

Le Kenniscentrum Binnenvaart Vlaanderen a tenu une concertation d'urgence avec les banques belges de navigation intérieure cette semaine. Au cours de cette concertation, il est apparu que les entrepreneurs de la navigation intérieure ne font pas usage des deux mesures de soutien aux entreprises.

Ce sont les mesures des banques :

Mesure de soutien 1 : Report de paiement pour les prêts à l'investissement.

Si vous remplissez les conditions, les banques belges sont obligées d'accorder un report de paiement jusqu'au 31 octobre 2020 y compris. Vous pouvez trouver les conditions et le formulaire de demande sur le site web de votre banque.

Si vous pensez que vous remplissez les conditions, contactez le point de contact de votre banque. Vous devez demander **vous-même** le report de paiement auprès de votre banque. Votre comptable peut vous y aider.

Mesure de soutien 2 : Crédit complémentaire et nouveaux crédits

Demandez d'abord un report de paiement de vos prêts d'investissement actuels. Après cela, vous pouvez demander un prêt supplémentaire d'une durée maximale de 12 mois jusqu'au 30 septembre 2020. Avec ce crédit complémentaire ou le nouveau crédit, vous pouvez compenser le manque de liquidités.

La plupart des banques ont un formulaire en ligne à l'aide duquel vous pouvez facilement calculer votre manque de liquidités et vos besoins de crédit. La demande doit être faite par vous-même auprès de votre banque. Votre comptable peut vous y aider.

Vous avez des soucis financiers ou vous prévoyez des problèmes avant le 31 octobre 2020 ?

Contactez votre banque. Si vous avez des questions concernant les mesures, contactez directement le point de contact de votre banque. Vous trouverez ci-dessous le point de contact de votre banque.

- Bank J. Van Breda :
coronafin@bankvanbreda.be ou <https://www.bankvanbreda.be/betalingsuitstel-voor-kredieten/>
ou <https://www.banquevanbreda.be/un-report-de-paiement-pour-vos-cr%C3%A9dits/>
- BNP Paribas Fortis :
corona@bnpparibasfortis.com ou <https://www.bnpparibasfortis.be/nl/Openbaar/bank-op-afstand?axes4=prof>, <https://www.bnpparibasfortis.be/fr/La-banque-au-quotidien/Decouvrez/Ma-banque-comme-je-veux/Coronavirus--Information?axes4=priv>
- ING: https://www.ing.be/nl/retail/my-news/coronavirus?WT.ac=default_Open_Retail_NonClient_HPAlertBox
- KBC: <https://www.kbc.be/ondernemen/nl/proces/covid19-aanvraag-betalingsuitstel-ik-ondernemen.html> et www.kbc.be/ondernemen/corona-kredietaanvraag

Si votre banque de se trouve pas dans la liste, vérifiez la liste des banques sur <https://www.febelfin.be/nl/de-contactpunten-bij-de-banken-kredietmaatschappijen>.

KENNISCENTRUM BINNENVAART VLAANDEREN VZW
STRAATSBURGDOK NOORDKAAI 1A | 2030 ANTWERPEN
MAIL CORONA : coronabinnenvaart@gmail.com

Adresse générale :

info@kenniscentrumbinnenvaart.be WWW.KENNISCENTRUMBINNENVAART.BE